



Les greffiers ont la responsabilité de mettre les registres de l'Eglise à jour. Les membres, les instructeurs au foyer et les dirigeants de la paroisse ont la responsabilité d'aider le greffier en lui indiquant les mises à jour.

Les membres doivent prévenir le greffier quand il y a un changement d'adresse, un mariage civil ou un divorce. Si les membres ne fournissent pas les renseignements les concernant, les instructeurs au foyer doivent le faire si possible.

Le greffier doit aussi rechercher activement ces renseignements afin de pouvoir mettre les registres de l'Eglise à jour.

Les dirigeants de la paroisse veillent à ce que le greffier reçoive un exemplaire de toutes les recommandations de bénédiction d'enfant, de baptême et de confirmation et d'ordination à la prêtrise. Pour les ordinations à la Prêtrise de Melchisédek, les dirigeants de la paroisse obtiennent les renseignements auprès des dirigeants de pieu.

En travaillant efficacement avec les membres, les instructeurs au foyer et les dirigeants de paroisse, les greffiers peuvent tenir les certificats de membre à jour.

Révision

Un certificat de membre doit être exact et complet pour être réellement utiles aux dirigeants de la prêtrise.

Les greffiers ont la responsabilité sacrée et importante de veiller à ce que les ordonnances et autres renseignements soient enregistrés avec exactitude dans les registres permanents de l'Église.

Les membres, les instructeurs au foyer et les dirigeants de la paroisse ont aussi la responsabilité de veiller à ce que les registres soient exacts.

Les mises à jour des certificats de membre doivent être enregistrées localement et transmises aux services administratifs.



© 2005 Intellectual Reserve, Inc. Tous droits réservés.

Revoyons quelques principes et procédures pour la mise à jour des certificats de membre.

Un certificat de membre doit être exact et complet pour être réellement utiles aux dirigeants de la prêtrise.

Les greffiers ont la responsabilité sacrée et importante de veiller à ce que les ordonnances et autres renseignements soient enregistrés avec exactitude dans les registres permanents de l'Église.

Les membres, les instructeurs au foyer et les dirigeants de la paroisse ont aussi la responsabilité d'aider à assurer l'exactitude des registres.

Les mises à jour des certificats de membre doivent être enregistrées localement et transmises aux services administratifs.